



Sommaire

- 1 //Édito
- 2 //Réforme de la voie professionnelle
//Langues vivantes dans l'académie
//Manager du trimestre
- 3 //Harcèlement scolaire
- 4-5 //Dossier : Une mobilisation historique
- 6 //Comité de suivi des examens
//Rendez-vous de carrière
//Tweet du mois
- 7 //Retraités
//AESH
//Caisse de solidarité
- 8 //Départs en retraite
//Que fait le Snes pendant les vacances ?

L'édito

Les acquis de la lutte

There is an alternative

Le mouvement social a permis de renforcer la confiance dans les organisations syndicales et dans l'action collective. Il a permis d'établir un rapport de force qui a poussé le gouvernement dans ses derniers retranchements, démontrant au passage sa vision étriquée de la démocratie et son obstination à faire payer les salariés et fonctionnaires pour protéger le patronat et les hauts revenus. Certes, nous n'avons pas gagné cette bataille sur les retraites, mais nous avons gagné la bataille des idées, dans une unité qui ne s'est jamais démentie : la retraite à 60 ans, a question du rapport au travail, de la lutte contre les inégalités femmes-hommes ont été débattues partout, collectivement, de façon intense. Nous avons imposé la question sociale.

Une année de résistances

Ce bulletin arrive au terme d'une année épuisante, mais riche de toutes les formes de résistances : résistance public-privé contre un modèle de société régressif, mais aussi résistances dans le second degré : contestation de la réforme du collège dès janvier et de la suppression de la technologie en 6ème (actions en CA), mobilisation contre les épreuves de spécialités en mars. Le Snes et la FSU ont continué leur campagne contre le pacte, multiplié les heures syndicales... ce qui a permis (ce n'était pas gagné d'avance) un travail intersyndical qui a conduit au boycott du CSAMEN. L'unité est décidément un acquis précieux.

Vers une rentrée inédite

La rentrée 2024 pourrait être celle d'une « transformation systémique » de l'Éducation Nationale au moyen du Pacte : attaque sans précédent contre nos statuts, nos métiers et le service public, bras armé des réformes (particulièrement en collège et en lycée professionnel), instrument de la baisse des moyens, facteur d'aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes. Sans compter le projet de domestication de la jeunesse au moyen du Service National Universel qu'il faudrait introduire dans les classes et les programmes !

Informez, débattre, lutter pour une éducation qui émancipe les élèves et revalorise celles et ceux qui la font au quotidien ... Voilà le programme qui nous attendra au lendemain de ces vacances tant méritées !

■ Jean-François Carémel



Réforme de la Voie Professionnelle

Quels impacts sur les LGT ?

Le gouvernement Macron a lancé une réforme d'ampleur de la voie professionnelle pour la rentrée 2023 (voir les détails sur le site du SNUEP-FSU : snupef.fr)

Les lycées généraux et technologiques sont aussi concernés par ces mesures. Pour les BTS, la diminution des horaires disciplinaires en LP affaiblira le niveau des étudiants. Les bacs professionnels qui arriveront dans nos formations... s'ils arrivent ! En effet, les dispositifs "bac + 1" aussi appelés Mentions Complémentaires devraient être davantage déployés, au risque de dépeupler les BTS soumis à des quotas de recrutement d'étudiants issus de bacs professionnels. Des fermetures de demi-sections, voire de sections complètes de BTS, sont à craindre dans notre académie déjà très touchée, d'autant que de nombreuses sections peinent déjà à se remplir eu égard à la concurrence exacerbée de l'apprentissage. De même, la proposition de stages rémunérés en mai-juin pour les élèves de bacs pros ne souhaitant pas poursuivre leurs études au-delà du bac, en lieu et place de "cours intensifs"

proposés à ceux et celles qui souhaitent les poursuivre, sera certainement très incitative à ne pas postuler en BTS. Dans notre académie, comme à l'échelle nationale, les élèves de bacs pros sont souvent issus de familles défavorisées qui verront le stage rémunéré et l'insertion professionnelle à court terme comme une opportunité et non comme une porte qui se ferme sur un parcours professionnel plus qualifié.

Par ailleurs, fermer les filières "non porteuses" (tertiaires essentiellement) pour recruter dans les filières "d'avenir" (industrielles et informatiques par exemple) fait fi des aspirations des élèves, des potentiels développés de secteurs d'emploi non prévisibles à l'instant T, des perspectives d'emplois liées à la pyramide des âges dans le secteur tertiaire. Mais surtout aussi des soucis de mobilité des élèves qui ne pourront pas tous se rendre facilement dans une commune différente pour y étudier dans une filière non voulue, et qui risquent donc de se retrouver, par défaut, dans des classes de 2^{nde} générale et technologique

pédagogiquement inadaptées à leurs besoins. A noter que pendant que le gouvernement ferme les formations initiales tertiaires en LP, celles-ci explosent en apprentissage au sein des officines privées.

Pour les personnels qui perdront leur poste en voie professionnelle, le gouvernement a prévu une reconversion en primaire ou en collège, au mépris de leur formation et précieuse expérience avec un public fragile ou en difficulté. A moins que les enseignants des disciplines tertiaires ne viennent pallier la crise de recrutement et la pénurie de professeurs d'éco-gestion ? Mais quid de l'attribution des postes au mouvement ? De la mobilité des collègues d'éco-gestion déjà en poste ?

De nombreuses questions doivent interpellier les collègues en LGT et les mobiliser pour soutenir celles et ceux de la voie professionnelle dans leur lutte contre cette réforme catastrophique.

■ Sarah Chaudesaigues

Langues vivantes dans l'académie

Un tableau plutôt sombre

La Commission langues vivantes s'est tenue le 4 mai et a été l'occasion de présenter un bilan de l'enseignement des LV dans l'académie, en faisant un focus sur la diversité. Nous y avons martelé nos arguments en faveur d'une politique LV ambitieuse et émancipatrice pour tous les élèves.

La diversification en collège comme en lycée continue de s'éroder, comme dans le 1^{er} degré d'ailleurs. Ce sont l'allemand et le néerlandais qui en ont fait particulièrement les frais lors la dernière rentrée. Pour le néerlandais, la politique volontariste de l'académie, poussée par la Région, en faveur du flamand occidental explique ce déclin, le vivier n'étant pas infini.

En lycée, la réforme a bien confirmé nos analyses de 2018, les effectifs en LVC ayant fondu de 30 à 80 % selon les langues. A la dernière rentrée, c'est encore le néerlandais qui a le plus souffert alors que les besoins et les débouchés professionnels sont importants. Nous avons dénoncé la transformation de l'enseignement LVC en atelier dans plusieurs lycées de l'académie. Le rectorat a découvert la situation : les effets de l'« autonomie » ! Nous avons rappelé nos propositions qui sont à même d'inverser la tendance : sanctuarisation des moyens, fléchage, campagne nationale de promotion, code dérogatoire...

Quant aux spécialités, peu d'évolution si ce n'est une progression d'AMC au détriment de LLCE.

Suite à notre question concernant l'ouverture de sections binationales en Education Prioritaire, la rentrée 2022 marque un point positif : moins de départs dans le privé pour les 4 collèges; les dossiers de demandes pour 2023 sont en hausse mais la situation est fragile et à suivre de près pour les années à venir. L'Ecole Européenne, elle, n'a toujours pas atteint les objectifs de mixité sociale qui avaient été fixés par le Rectorat, ce que nous avons anticipé dès 2016, puisque les moyens à cet égard ont toujours fait défaut.

Un dernier point : Ev@lang. L'académie est bien en-deçà des indicateurs nationaux, mais cela ne permet pas d'avoir un état des lieux pertinent du niveau en anglais des élèves de 3^{ème}. Le test est à rebours des programmes : décontextualisation, documents non authentiques, pas de préparation, deux activités langagières testées sur cinq, enfermement par l'algorithme... au point que certains élèves quasi bilingues pour des raisons familiales se voient estampillés A1. *No comment.* Pour le Snes-FSU maintenir ev@lang n'a aucun sens si ce n'est à favoriser le « profbashing » ou le « teach to the test ».

■ Catherine Piecuch



Le manager du trimestre

Le travail invisible enfin récompensé !

Et non, il ne s'agit pas du nôtre... mais plutôt de l'intervention d'un proviseur-adjoint. Jugeant qu'une moitié de bac blanc non réalisée (en format numérique) ne méritait pas un zéro sur la partie laissée en blanc, il a tout simplement effacé ce zéro de Pronote sans consulter le professeur évaluateur, après un coup de fil aux parents. Le professeur concerné, qui n'a jamais été contacté ou informé, a appris par la bouche-à-oreille que ledit adjoint n'avait constaté aucun problème technique, aucun bug sur la copie numérique dont il a pu étudier le fichier source !

Le bug, c'est bien l'intervention non concertée d'un personnel de direction sur ce qui relève de la prérogative de l'enseignant : l'évaluation des élèves. Un peu de dialogue n'eût pas nui, quitte à expliquer aux parents la décision de l'enseignant... Mais pas de vague, n'est-ce pas ? Laissons le mot de la fin à ce manager d'exception, commentant l'incident : « *c'est dommage, on ne saura pas ce qui s'est vraiment passé...* ».

■ Sarah Chaudesaigues

Harcèlement scolaire

La com' ne trompe personne...

Le 9 juin, par une simple lettre adressée aux chefs d'établissements, P. Ndiaye leur demandait de se tourner vers les équipes pour mettre en place une semaine de sensibilisation sur la thématique « harcèlement et réseaux sociaux »... du 12 au 16 juin !

Il fallait, bien sûr, la préparer (à partir du 12 !), « afin d'être en mesure de réagir d'une manière adaptée aux propos d'élèves qui profiteraient de ce temps pour évoquer, y compris implicitement, des situations de harcèlement dont ils seraient témoins ou victimes. » Rien que ça !

Cycle infernal

Chaque nouveau drame touche toute la communauté éducative. Nos pensées vont aux familles endeuillées, aux victimes des phénomènes de harcèlement et de cyber harcèlement. Elles vont aussi aux personnels qui y sont chaque jour confrontés.

Le traitement médiatique du suicide d'une adolescente de Vendin-le-veil, les déclarations politiques et annonces de circonstance n'ont abouti qu'à l'emballement et à l'appel à la violence sur les réseaux sociaux envers une communauté éducative mise en cause dans son ensemble sans discernement.

La lutte contre le harcèlement scolaire est un sujet grave : elle mérite mieux que des

artifices de communication qui s'inscrivent finalement dans un cycle médiatique toujours recommencé.

Entre mépris et ignorance

Prisonnier de ce cycle, le ministre ignore la liberté pédagogique et affiche sa méconnaissance du travail déjà réalisé au quotidien par les personnels sur le terrain. Comme par exemple celui des CPE, dont le cœur de métier est le suivi des élèves et donc la détection du mal-être, sa prise en charge en lien avec les familles et les équipes (enseignant.e.s, Psy-EN, infirmières, médecins, assistantes sociales, AED, AESH...).

Précipitation politique vs politiques publiques

Le ministre est aussi l'otage d'un gouvernement auquel il a choisi d'appartenir : il est commode d'agiter des « mesures » de court-terme, quand les politiques publiques engagées dans l'Éducation depuis 2017 affaiblissent les établissements et nuisent à l'efficacité du service public en matière d'éducation et de santé : retraits massifs d'emplois, affaiblissement des équipes pluriprofessionnelles, intensification des tâches... La liste est longue des mesures de moyen et long termes qui compromettent la capacité de l'État à agir dans la durée

en matière de prévention, de sécurité et de protection pour chaque élève. P. Ndiaye est surtout l'exécutant volontaire des priorités éducatives d'E. Macron, réduites à l'application du Pacte : le « référent harcèlement » serait rémunéré via une « unité pacte » dans le cadre des... « projets d'innovation pédagogique ». De qui se moque-t-on ?

Le Snes-Fsu sur le terrain

À la demande des adhérent.e.s de l'établissement, la section académique est intervenue à plusieurs reprises au sein du collège de Vendin. En soutien d'un collectif soudé, nous avons oeuvré en direction des autorités académiques et ministérielles et avons pesé pour que des mesures de protection soient effectivement prises, et que les collègues soient partie prenante dans l'organisation de l'établissement dans les semaines et les mois qui suivent. Lors d'une formation spécialisée exceptionnelle dédiée, le Snes et la FSU ont obtenu d'être associés aux travaux d'élaboration d'un protocole académique de gestion de crise en cas d'événements exceptionnels ou médiatisés.

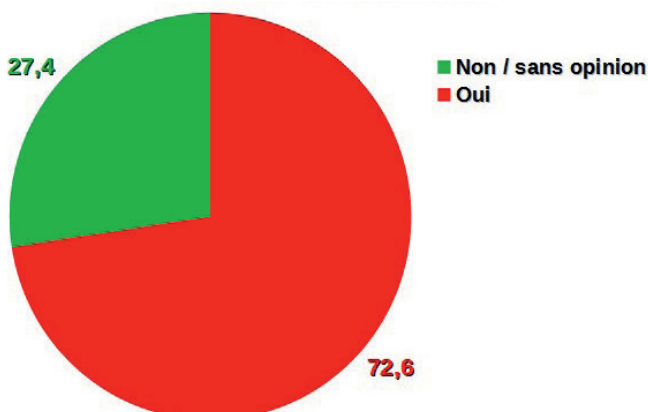
■ Le secrétariat académique

Les effets du manque de moyens humains

Une lutte efficace contre le harcèlement scolaire ne repose pas sur des "coups de com'" plus ou moins démagogiques, mais sur le travail quotidien des personnels. Encore faut-il qu'ils aient les moyens de bien faire leur travail, et ces deux graphiques montrent que ce n'est pas le cas.

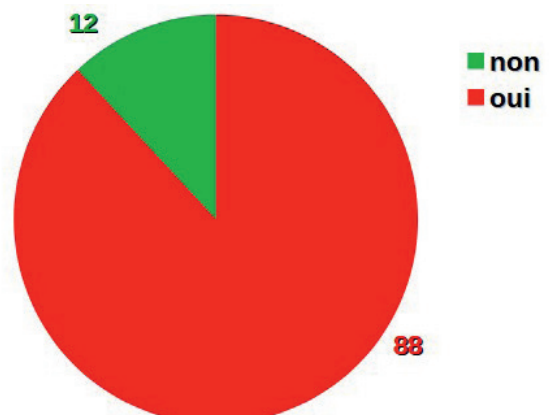
Avez-vous le sentiment de ne pas avoir pu accomplir toutes vos missions à la fin de la semaine ? (CPE)

Source : enquête CPE, Snes Lille, 2022



Vous arrive-t-il d'avoir le sentiment d'être dépassé.e ou d'avoir trop de choses auxquelles penser en même temps ? (infirmières scolaires)

Source : SNICS-FSU, enquête de souffrance au travail, 2021



Debouts !

L'année scolaire qui s'achève aura été marquée par des mobilisations massives et déterminées, dans l'ensemble de la société française, et singulièrement dans l'Education nationale. Retour sur ces nombreux mois d'action collective multiforme, qui montrent que nos professions ont clairement décidé de relever la tête, et de se battre !



Le mouvement historique contre la retraite à 64 ans a réussi à mobiliser le pays et fait vaciller un gouvernement qui n'a pu maintenir son projet à flots qu'en multipliant les coups de forces et le recours à des artifices institutionnels.

Poussé dans ses derniers retranchements, l'exécutif a multiplié les mensonges (1200€, retraite progressive...) et les dénis (y compris face au Conseil d'orientation des retraites) pour masquer les effets de sa réforme, mais s'est montré incapable de faire face aux analyses contradictoires que la FSU et l'intersyndicale ont produites et/ou diffusées. Huché sur son piédestal, il a une nouvelle fois démontré que le néolibéralisme s'accompagne d'un durcissement répressif pour soumettre le peuple et saper toute résistance (mise en cause des casserolades). Des experts des Nations-Unies dénoncent d'ailleurs globalement « le manque de retenue dans l'usage de la force » sur les manifestants, mais aussi la « rhétorique criminalisante » à l'endroit des défenseurs des droits humains et de l'environnement.

S'il faut admettre l'échec de l'intersyndicale à obtenir le retrait de la réforme, les raisons sont davantage à chercher dans l'incapacité du pouvoir à accepter une opposition démocratique porteuse de solutions alternatives, que dans les formes de la mobilisation, soutenue de bout-en-bout par l'opinion publique, sur fond d'inflation galopante.

L'histoire n'est jamais terminée, et la puissance de cette mobilisation est porteuse d'espoir pour l'avenir !

Le gouvernement ne s'est cependant pas contenté d'attaquer notre système de retraite. Dans le champ de la Fonction publique, et plus spécifiquement dans l'Education nationale, il tente d'imposer des réformes dangereuses, tout en continuant à refuser une réelle revalorisation salariale (ou même une simple compensation de l'inflation). Mais là non plus, nos professions ne se laissent pas faire !



rent l'occasion de promesses... ourront pas tenir... extes réglementaires, et au... ités pacte" sont ventilés, le... petite revue des propos à

MENTS LEVÉ ? RA PAS OIRE !

confirmé que... Durée (RCD) institution des... nde, expresse direction devra... ois par an au... sera

NON AU PACTE snes fsu

« ON PEUT S'ENGAGER POUR MOINS DE 18H DE RCD »

Faux Le volume horaire des "briques" de Pacte sera bien de 18h pour le RCD dans les textes réglementaires. Dans le 2d degré, s'agissant des collèges et des LGT, le RCD est la brique prioritaire, insécable : il n'y a aucune possibilité de s'engager pour moins de 18h.

Le Snes-FSU peut se féliciter d'avoir mis en lumière par des campagnes de communication la perte énorme de pouvoir d'achat des personnels de l'éducation nationale, perte que plus personne ne conteste ; les mesures « socle » sont certes bonnes à prendre, mais clairement insuffisantes. En revanche, le pacte, qui n'est pas une revalorisation, mais qui introduit une logique contractuelle à l'encontre de nos statuts, contient en germe de nombreux dangers :

- annualisation de missions « contractualisées » avec le chef d'établissement
- individualisation de la rémunération, ce qui isole davantage tous les collègues, les volontaires comme les autres
- creusement des inégalités de salaires entre les femmes et les hommes
- primarisation du collègue avec l'intervention possible des PE en 6ème (soutien / approfondissement / devoirs faits)

« SEUL-ES LES SIGNATAIRES SERONT CONCERNÉ-ES. »

OUI MAIS En effet, seuls les collègues qui signeront, seront soumis au Pacte. Mais pour faciliter le remplacement, mission prioritaire, une uniformisation sera des pratiques pédagogiques sera encouragée entre collègues. Une mission de coordination ou de suivi de projet (SNU, de coordination ou de suivi de projet (SNU, harcèlement, orientation, Devoirs faits, école inclusive...) pourra aussi exiger de toutes et tous une implication dans les actions et les réunions : la lettre de mission des collègues pacté-es crée une hiérarchie entre les collègues pour caporaliser nos métiers.

« UNE MISSION À 1 250 €, C'EST QUAND MÊME UNE REVALORISATION. »

Faux C'est juste une rémunération pour un travail supplémentaire. Les missions pour 24 heures par an (Devoirs faits par exemple) sont à peine mieux rémunérées que les HSE pour les certifié-es (et bien moins pour les agrégé-es) en plus d'imposer 18 heures de remplacement, au pied levé. Les missions annualisées (coordination) sont, elles, payées au forfait avec le risque de ne pas compter ses heures. 1250 €, c'est en revanche le gain réalisé avec le doublement de l'ISOE (mesure "Socle") pour tous les collègues sans contrepartie au 1er septembre, une revendication portée par le SNES-FSU.



Depuis début mai sur le terrain, et après un stage académique très largement suivi le 13 avril dernier, la section académique répond à une demande inédite d'animation d'heures syndicales à cette époque de l'année : c'est le signe que la communication du Snes-FSU est efficace et la marque de notre crédibilité. C'est aussi le signe que nos professions sont prêtes à résister !

Le SNES-FSU appelle à ne pas signer le pacte et exige que les montants alloués soient affectés à la revalorisation de toutes et tous.



Examens

Patience et longueur de temps...

En juin 2021, première session du bac Blanquer, la section académique du Snes-FSU de Lille, face aux nombreux dysfonctionnements remontés par les collègues, a décidé de lancer un #bacatastrophe et a mis en place une cellule de crise (téléphone + mail dédiés) ; elle a également médiatisé ces problèmes, quelles que soient les épreuves, en publiant sur son site tous les problèmes rencontrés. Ainsi, plus personne, élèves, parents, opinion publique ne pouvait ignorer que les alertes que nous avons lancées lors des différents groupes de travail sur les examens auraient dû être prises au sérieux.

Cette mobilisation et ce rapport de force que nous avons créés ont fait pencher la balance et nous ont placés en position favorable pour revendiquer des améliorations de nos conditions de travail et de celles des élèves lors des examens.

Nous vous avons régulièrement informés des avancées obtenues et des revendications toujours portées et les avons listées sur notre site. Pour les collègues de Lettres, pour les collègues enseignant en BTS, pour les collègues de Philosophie, pour les collègues à temps partiel, par exemple, ce n'est pas rien d'avoir moins d'élèves à interroger, d'avoir une répartition plus équitable

des missions, d'obtenir un ou plusieurs jours de correction en plus et/ou une décharge de cours ou que le temps partiel soit enfin pris en compte au moment des examens. Ce n'est pas rien non plus que des collègues obtiennent satisfaction lorsque nous intervenons sur une situation particulière, notamment médicale. Alors, bien sûr, il reste à faire et nous comptons sur vos remontées pour faire notre propre bilan et en déduire des revendications que nous continuerons à porter au rectorat.

En résumé, le comité de suivi des examens est une instance où nos interventions, avec "patience et longueur de temps", portent leurs fruits parce que nous avons réussi à convaincre l'administration qu'il vaut mieux écouter les experts de terrain pour éviter les gros bugs. C'est aussi notre choix de syndicalisme, avec des militants toujours sur le terrain, qui nous donne notre légitimité et qui nous permet d'être écoutés et souvent entendus ; c'est notre représentativité et vos remontées qui sont reconnues. C'est enfin l'occasion de discussions de fond et de rappeler nos mandats sur le retrait du contrôle continu et le retour à des épreuves terminales, anonymes et nationales.

■ Odile Deverne

Intersyndicale

Même FO est content du Snes-FSU !

Quel bel hommage à notre travail ! Même si nous sommes souvent seuls à nous exprimer pendant le comité de suivi des examens et si FO, au dernier d'entre eux s'est exprimé quasi exclusivement pour s'inquiéter de la charge de travail des services de la DEC (pourquoi pas ? mais ce n'est pas la bonne réunion), nous ne pouvons que nous réjouir du message envoyé sur les boîtes professionnelles par ce syndicat, 15 jours après le nôtre, se félicitant des avancées obtenues en oubliant de mentionner le travail engagé depuis des années par une organisation amie (la nôtre) pour aboutir à ces résultats. La remarque sur l'EAF, « FO continue à demander que la mention

" étude des descriptifs à domicile " à partir de la remise des descriptifs apparaisse sur la convocation » nous a beaucoup amusé.e.s ; c'est une mention obtenue par le Snes-FSU depuis plusieurs années (alors que FO ne siégeait pas) et que le rectorat s'est engagé à réintégrer dans les prochaines convocations après 2 ans d'oubli. Au moins, les autres syndicats, lorsqu'ils s'inspirent de ce que le Snes écrit ont la pudeur d'être purement informatifs sans s'approprier le travail. Ce n'est pas grave, nous leur dirons gentiment car nous tenons à conserver l'unité syndicale !



Marie-Laure GB @MarieLaureGB · 4 j

Le prof de maths est en sortie scolaire ? C'est pas grave, c'est le prof d'anglais qui va le remplacer. Mais pour faire de l'anglais hein !

Le gynéco est en intervention ? C'est pas grave, c'est le dentiste qui va le remplacer. Mais pour regarder vos dents hein !



#NonAuPacte

6

95

407

57K

Le tweet
du
mois



Vrai ou Faux ?

Un 4^{ème} rendez-vous de carrière ? **FAUX !**

On lit sur certains sites internet, parfois très consultés, qu'il existerait un 4^{ème} rendez-vous de carrière pendant la « hors-classe » pour envisager un passage à la classe exceptionnelle. Cette information est fautive, ce 4^{ème} RDVC n'a jamais existé et il n'est, à l'heure actuelle, pas envisagé par le ministère. Ne lui donnons donc pas cette très mauvaise idée !

Pour rappel, il existe 3 RDVC qui ont lieu pendant les 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelons pour l'ensemble des personnels du second degré, quel que soit leur corps ou leur discipline : <https://www.snes.edu/ma-carriere/carriere/rendez-vous-de-carriere>. Les deux premiers peuvent permettre de diminuer d'un an la durée passée dans l'échelon 6 ou 8. Le 3^{ème} RDVC va déterminer le moment où l'on accède à la hors-classe. Aucun des 3 RDVC ne peut bloquer l'avancement de la carrière d'un agent (sauf très rares oppositions du recteur pour l'accès à la HC).

Dernière minute : le Snes-FSU et les syndicats de la FSU ont obtenu une augmentation du ratio de promotions à la hors-classe : la proportion de collègues promouvables qui seront promus passera progressivement de 18 % cette année à 23 % en 2025. Le nombre de promotions va donc augmenter, ce qui devrait réduire le temps d'attente du passage à la hors-classe de plus d'un an.

Des changements sont également à venir pour la classe exceptionnelle. Le Snes-FSU sera particulièrement vigilant quant aux évolutions à venir et agira pour obtenir un barème équitable, permettant l'accès de toutes et tous à la classe exceptionnelle, à l'instar des acquis obtenus pour la hors-classe en 2017.

■ Willq Leroux



Retraités Retour sur l'Assemblée Générale

Le jeudi 4 mai 2023, Christian Champiré, maire de Grenay et ancien militant du Snes, nous a accueilli.e.s dans la salle des mariages de la mairie de sa ville. Le matin a eu lieu l'AG traditionnelle : bilans, syndicalisation ; Marylène Cahouet, Secrétaire nationale, a présenté les grands dossiers en cours pour les retraités. J.F. Carémel, Secrétaire académique, a abordé l'actualité des actifs. Nous avons pu évoquer aussi les rapports entre les retraités et le S3, en lien avec les mandats du congrès de Paris. Une trentaine de syndiqués retraités ont participé aux débats.

Après avoir déjeuné à la cantine du collège, nous nous sommes retrouvés.e.s autour de la carte de la ville dans la salle de réunion de la mairie. Christian nous a montré les principaux endroits que nous avons ensuite découverts lors de la visite.



Christian Champiré guide les retraités devant l'une des fresques que réalisent chaque été les jeunes de Grenay

Nous avons ainsi traversé plusieurs « cités-jardins », avons découvert l'extension innovante d'une école, l'aménagement d'espaces verts. Et nous avons terminé en buvant un verre dans la médiathèque-estaminet où l'adjoint à la culture et le personnel nous ont expliqué le fonctionnement de ce lieu de rencontre et de culture pour tou-te-s.

■ Agnès Huret

AESH La mobilisation, toujours !

La mobilisation du 13 juin a été couronnée de succès, malgré les difficultés liées à la période scolaire et aux nombreuses journées de grève déjà observées. Les annonces concernant la fusion des métiers d'AED et d'AESH en un seul métier, celui d'Assistant de Réussite Educative (ARE), ont suscité de nombreux questionnements. Lors de notre stage du 16 juin à Douai, qui a rassemblé près d'une quarantaine de collègues, nous avons pu analyser les enjeux de partager ces inquiétudes ces annonces. Les discussions ont nourri nos réflexions, notamment sur la nécessité de nous mobiliser à nouveau contre ces décisions. Elles représentent une attaque envers nos missions et l'inclusion en général. Il ne faut pas se leurrer, un chef d'établissement donnera toujours la priorité aux missions de surveillance au sein de son établissement, reléguant peu à peu l'inclusion au second plan.

En plus des défis pratiques que représente la fusion de ces deux professions aux missions bien distinctes, l'annonce a suscité une grande colère et une incompréhension parmi nos collègues. La priorité absolue est de sortir les AESH de leur précarité en révisant complètement leur grille de rémunération, en leur offrant un véritable statut de la Fonction publique avec un temps d'accompagnement équivalent à un emploi à temps plein, et en supprimant les PIAL. Il est également primordial de rejeter l'idée selon laquelle une augmentation du temps de travail constituerait une solution pour sortir ces professionnel.le.s de la précarité. Une augmentation du temps de travail ne peut en aucun cas être considérée comme une réelle valorisation professionnelle et moins encore comme une revalorisation salariale !

■ Karine Galand, Kevin Plouviez



Que fait le Snes-FSU ?

La caisse de solidarité

La caisse de solidarité du Snes-FSU de Lille a été mise en place pour indemniser les collègues syndiqué.e.s qui ont fait grève contre la réforme des retraites et ont besoin de cette aide financière.

Au vu du nombre d'appels à la grève lors de ce mouvement social d'ampleur, le Snes FSU de Lille a choisi de consacrer des ressources financières pour épauler ses adhérent.e.s. Nous avons donc informé sur la caisse de solidarité qui se mettait en place, afin que l'aspect financier de ces grèves ne soit pas un frein à la mobilisation. Il faut savoir que les fonds qui alimentent cette caisse proviennent pour une bonne part de dons de collègues syndiqué.e.s à la retraite, ainsi que des cotisations et surcotisations de nos adhérents. Pour rappel, les sommes versées à la caisse de grèves ont fiscalement déductibles à hauteur de 66%.

Nous sommes désormais entré.e.s dans la phase des retraits sur salaire.

Pour bénéficier de la caisse de solidarité, il faut nous envoyer :

- une demande (un e-mail suffit), qui est nécessaire afin de justifier sur le plan comptable pourquoi on vous verse de l'argent,
- et les justificatifs (fiches de paye avec les jours de grève prélevés).

Pour rappel,

- l'indemnisation est plafonnée à 50€/jour de grève indemnisé.
- les collègues AED et AESH peuvent être indemnisé.e.s dès le 1er jour de grève prélevé.
- les autres collègues peuvent être indemnisé.e.s à partir du 3e jour de grève prélevé.

La caisse de solidarité est réservée aux collègues qui sont syndiqué.e.s et qui l'étaient déjà au moment où ils ont fait grève.

Vous pouvez nous envoyer plusieurs demandes au fur et à mesure que les jours de grève sont prélevés.

■ Marie Cattelain, trésorière académique

Bonne retraite !**Didier Costenoble**

Le SNES-FSU tient à remercier Didier Costenoble pour son engagement syndical depuis de très nombreuses années, en tant que responsable du secteur non-titulaires, comme élu au CA du lycée Que-neau, comme membre de la CAA et comme secrétaire de la section départementale

Nord de la FSU... entre autres !

Didier a été de toutes les mobilisations et manifestations, il a participé à de nombreux collectifs sur la métropole lilloise et à de nombreuses intersyndicales où son sens du dialogue a toujours été précieux.

Après une carrière de professeur de mathématiques bien remplie, Didier a fait valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons une heureuse retraite et nous réjouissons de le retrouver dès les prochaines manifestations.

**Joël Vuylsteker**

Le SNES-FSU remercie également Joël Vuylsteker qui fait valoir ses droits à la retraite en cette fin d'année.

Joël a un engagement syndical de longue date : représentant des MI-SE à une époque que les millénials ne peuvent pas connaître, S1 vigilant dans son collège, représentant FSU au CHSCT puis à la FS SST du Pas-de-Calais, Joël a toujours participé aux congrès académiques du SNES-FSU avec des interventions toujours très précises. Il a été également de toutes les manifestations où son aide matérielle pour monter ballon et sono a toujours été appréciée. Nous lui souhaitons une belle retraite en Bretagne, sa terre d'adoption.

**Que fait le SNES-FSU pendant les vacances ?**

Si la majorité des collègues profiteront d'une pause bien méritée, l'activité de la section académique n'en sera pas pour autant en berne :

- **Suivi des recours** : à l'issue de la publication des résultats du mouvement intra, les collègues n'ayant pas obtenu leur vœu l'auront deux mois pour formuler un recours et mandater le Snes-FSU afin de défendre leur dossier et intervenir auprès de l'administration. L'année dernière, une centaine de collègues nous ont mandatés et plus de 60% des situations individuelles ont pu être satisfaites et améliorées en juillet et août.

- **Accueil des stagiaires** :

-> **en juillet**, la section académique ouvrira une permanence spécifique pour aider nos futur.e.s collègues dans le cadre de leur affectation en année de stage et des nombreuses démarches administratives à effectuer avant la rentrée. Chaque été, le Snes-FSU, par le biais de son réseau d'adhérent.e.s, met en contact les futur.e.s stagiaires avec des personnels de leur établissement d'affectation (et parfois même leurs tuteurs.trices quand nous parvenons à les trouver) pour les aider à préparer leur rentrée.

-> **fin août**, la section académique sera présente lors des journées institutionnelles organisées par l'administration pour accueillir les lauréat.e.s de concours et répondre à leurs questions avant leur première rentrée.

- **Maintien d'une veille informatique** : comme à chaque période de congés, une veille (mails et facebook) sera maintenue pour répondre aux sollicitations les plus urgentes qui pourraient survenir durant la période estivale.

Bonnes vacances !

**À consulter
régulièrement**



www.lille.snes.edu



[@snesdelille](https://www.facebook.com/snesdelille)



twitter.com/snesdelille